

ULIS

Unité Localisée pour l'inclusion Scolaire

■ DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'ULIS est un dispositif collectif de scolarisation en milieu ordinaire destiné à assurer la continuité de la scolarisation au lycée professionnel d'élèves handicapés relevant de Troubles des Fonctions cognitives.

Il propose un parcours fondé sur un projet personnalisé de scolarisation.

Il offre des démarches pédagogiques adaptées voire de soutien, en étroite relation avec les services de soin et d'accompagnement éducatif (S.E.S.S.A.D), si le jeune en relève.

■ A QUI S'ADRESSE L'ULIS LYCÉE ?

C'est un dispositif qui répond à des besoins particuliers d'élèves en situation de handicap ou de maladie invalidante entraînant des troubles des fonctions cognitives. (T.F.C)

Les élèves de l'ULIS sont des lycéens. Ils sont à même de se soumettre aux obligations définies par le règlement intérieur de l'établissement.

Les élèves de l'ULIS Lycée ont acquis un minimum de savoirs fondamentaux(lire, écrire, compter) et disposent d'une première expérience préprofessionnelle positive (stage en milieu professionnel)

■ COMMENT FONCTIONNE L'ULIS LYCÉE

Son fonctionnement s'inscrit dans le projet d'établissement scolaire et les autres classes de l'établissement qui implique une alternance entre des phases de participation à des enseignements (général et professionnel) en classe de référence et des phases de regroupement dans le dispositif.

Domaines et découverte professionnelle dans les ateliers : Alu/PVC, cuisine, entretien du linge, entretien des locaux, maintenance, froid/climatisation, bois, électricité, vente.

■ QUELS CONTENUS D'ENSEIGNEMENT ?

Selon le Projet Personnalisé de Scolarisation de l'élève et notification ULIS, le parcours scolaire en ULIS Lycée pourra durer de 1 à 4 ans.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation est révisé annuellement dans le cadre de l'Equipe de Suivi de Scolarisation

Les contenus d'enseignement sont définis sur la base du socle commun de connaissances et de compétences, en tenant compte des acquis de chaque jeune et en référence aux contenus d'enseignements en lycée professionnel :

enseignements généraux & enseignements professionnels

Les modalités d'adaptation pédagogique visent à rendre ces contenus d'enseignements accessibles.

Le choix de l'orientation professionnelle se construit en trois étapes :

- Découverte de différents champs professionnels (rencontres, visites, recherches documentaires, inclusions en ateliers professionnels au lycée)
- Découverte d'un métier (stage découverte)
- Choix d'une orientation professionnelle (stage en situation professionnelle et mise en place d'un livret de suivi des compétences prof).

Les modalités de poursuite de la formation sont étudiées en Equipe de Suivi de la Scolarisation/Formation en tenant compte du projet, des besoins et des possibilités de chaque jeune.

■ QUELS PARCOURS APRÈS L'ULIS LYCÉE ?

Poursuite de la formation professionnelle (vers le CAP) :

- En lycée professionnel
- En centre de formation professionnelle

Accès à l'emploi :

- Dans le milieu ordinaire (en contrat d'apprentissage ou en emploi direct, éventuellement en entreprise adaptée).
- En milieu adapté ou protégé.

Les modalités de poursuite de la formation sont étudiées en Equipe de Suivi de la Scolarisation/Formation, en tenant compte du projet, des besoins et des possibilités de chaque jeune.